



ARRONDISSEMENT D'ANGERS
DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept du mois de Juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SAULGRAIN, Maire.

Etaient présents, M SAULGRAIN, Mme CHEVALIER, M. BAURY, M. LAMARRE, M. LE CAPITAINE, M. BRAULT, Mme EDELIN, M. BOUTRON, Mme GUILLET, Mme KAUFFMANN, M. PLESSIS, Mme JEGOU, Mme LUMEAU

Excusé(e) : M DELOCHRE ; Mme SMITH

Secrétaire de séance : M LUMEAU Monique
Convocation du 23 juin 2017
Date de publication : 30 juin 2017
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de pouvoirs : 1
M DELOCHRE à Mme GUILLET

Mme LUMEAU est nommée secrétaire de séance.

M SAULGRAIN présente le CR de la réunion de Conseil Municipal du 30 MAI 2017, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

M SAULGRAIN propose que soient ajoutées deux questions à l'ordre du jour :

- 1- Une décision concernant le SIEM
- 2- Le Projet Jeunes, le Conseil Municipal Jeunes

DCM 2017- 47 DM N°4 CHAUFFERIE TUYAUTERIE

Monsieur le Maire fait part d'une fuite qui a mis en panne la chaudière alimentant la mairie et les école-garderie. Des devis pour un montant de 14 501.05€ ont été signés de façon à pouvoir faire procéder aux travaux durant l'été. Il est prévu une marge afin de pourvoir à d'éventuels surcoûts.

Le Conseil Municipal approuve ces décisions et décide des modifications budgétaires suivantes :

Chapitre 022 DF Dépenses imprévues	- 14 502
ART. 2131 DI Construction bâtiment public	+ 14 502

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, sauf une abstention de M BOUTRON ;

M le Maire est autorisé à signé les contrats.

DCM 2017- 48 RESTAURANT SCOLAIRE

M LAMARRE fait part des devis reçus pour la mise aux normes du Restaurant Scolaire, conformes aux prévisions budgétaires. Le coût avoisinera les 40 000€. Les services d'hygiène ont donné leur accord. Le restaurant sera opérationnel pour la rentrée de septembre.

M le Maire est autorisé à signer les commandes correspondantes.

Restaurant LA BOULE D'OR

M le Maire informe de l'avancement des négociations, et propose que des Conseillers travaillent sur le projet pour définir les options possibles.

Mireille EDELIN Bruno LE CAPITAINE Monique LUMEAU Alain PLESSIS Priscille GUILLET Mylène JÉGOU se portent volontaires en plus des élus chargés des Bâtiments ;

DCM 2017- 49 PCC – LE VIEUX BOURG - ETUDES

Mme GUILLET présente les devis pour l'Etude visant à la réalisation d'un **Avant-Projet Global** sur le bourg de Denée, dans le cadre des PCC (Petites Cités de Caractère). Il y a eu 2 offres. Des points qualité/prix/satisfaction ont été attribués, le choix s'est porté sur l'entreprise **VU D'ICI** cabinet Urbanisme et Paysage de Beaucouzé, pour un montant de 18 245 € HT. A cela s'ajouteront des diagnostics VRD et l'estimation de l'avant- projet pour 4 310€ HT. Le Conseil Municipal sollicite toutes les subventions susceptibles d'être accordées à la Commune. Les crédits étant ouverts au BP 2017.

Le Conseil Municipal donne son accord et prie Monsieur le Maire de solliciter les subventions relatives à ce sujet.

DCM 2017- 50 PCC WEEK- END GOURMAND 24 SEPTEMBRE 2017

Mme Priscille GUILLET fait part d'une opération nationale FÊTE DE LA GASTRONOMIE 2017, M de VILLENEUVE accepte d'ouvrir son parc pour un marché du terroir. Les barnums sont réservés, il faudra mobiliser des artisans locaux.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'opération.

DCM 2017- 51bis CCLLA ASSAINISSEMENT – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES- Mission d'études sur l'élargissement et l'harmonisation de la compétence assainissement-Avenant n°1

Par courrier en date du 10 mai 2017, la Préfecture présente un recours gracieux sur cette convention constitutive du groupement de commandes.

En effet, l'article 5 de la convention précise que la commission d'Appel d'Offres est celle du coordonnateur à savoir la Communauté de Communes. Or, l'article 7 indique que chaque membre du groupement s'engage à participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres est bien celle du coordonnateur.

Aussi, il est nécessaire de modifier l'article 7- Obligations des membres du groupement.

L'article 7 est modifié comme suit :

« Article 7 : Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

- Confirmer le contenu et les conditions de réalisation de la mission
- Transmettre la délibération d'adhésion et ce, dans les délais fixés par le coordonnateur ;
- Procéder au paiement des frais des études. »
-

Les clauses et conditions de la convention initiale demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Vu la délibération de la Commune de DENÉE en date du 20 avril 2017 adoptant l'adhésion de la Commune de DENÉE au groupement de commandes – Mission d'études sur l'élargissement et l'harmonisation de la compétence assainissement ;

Vu la délibération Communautaire en date du 8 juin 2017 adoptant l'avenant n°1 relatif à l'Adhésion de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance au groupement de commandes – Mission d'études sur l'élargissement et l'harmonisation de la compétence assainissement ;

Le Conseil Municipal adopte l'Avenant N°1 de la convention et autorise Monsieur le Maire à le signer.

PLAGE DES JUBEAUX

M le Maire remercie le Conseil pour son soutien dans les opérations visant à mettre de l'ordre sur les plages des Jubeaux. Mme la Préfète sera tenu informée. Il est demandé qu'une information soit faite près des riverains pêcheurs chasseurs promeneurs. Les arrêtés sont en cours.

Le Conseil Municipal approuve les actions menées.

ROUTE DE MOZE

Une information est donnée sur le début des travaux qui aura lieu en septembre 2017, puisqu'il a fallu attendre que les différents intervenants (ENEDIS, SIEML...) prévoient le déplacement du poteau électrique supportant l'éclairage public. Une info sera faite par voie de Presse.

DCM 2017-52 SIEML

Monsieur le Maire fait part d'une alternative entre la fourniture mixte ou le passage en énergie renouvelable du syndicat d'énergie de Maine et Loire auquel la commune adhère.

Après discussions, le Conseil Municipal décide par 10 voix d'aller vers l'énergie 100% renouvelable.

Monsieur le Maire transmettra la décision au SIEML.

DCM 2017-53 ENFANCE JEUNESSE – PROJET EDUCATIF

La commission Jeunes s'est réunie à plusieurs reprises pour réaliser un projet éducatif ; les agents pourront s'en emparer pour produire leurs projets pédagogiques.

Le Conseil Municipal approuve le projet éducatif à la Majorité (1 abstention).

DCM 2017-54 CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Il est présenté un projet de Conseil Municipal de jeunes, un des outils de la démocratie locale.

Une discussion s'engage sur la pertinence du projet. Le Conseil Municipal accepte d'être interpellé.

Le Conseil Municipal est invité à consulter le site de l'AMACEJ ; Cet organisme propose des animations. Les élus rappellent leur engagement de campagne.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote pour engager la constitution d'un Conseil de Jeunes à DENÉE ; Résultats du vote : 9 favorables, 4 abstentions, 1 défavorable.

La constitution d'un Conseil Municipal des Jeunes est approuvée à la Majorité. Monsieur le Maire et l'adjoint concerné sont chargés de sa mise en place.

DCM 2017- 55 SOUTIEN A LA CANDIDATURE DES JO A PARIS EN 2024

Monsieur le Maire présente la demande de soutien à la candidature des Jeux Olympiques de Paris en 2024.

Le Conseil Municipal donne son accord au soutien moins une voix contre.

COMITE DE PILOTAGE DES TAP

Il est décidé dans un premier temps de ne pas changer l'organisation de DENÉE concernant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

PRIEURÉ PRESBYTERE

Le Prieuré et le Presbytère de Denée sont la propriété de la commune de Denée. Certains éléments de ces vastes bâtiments contigus à l'église sont classés à l'inventaire des monuments historiques. La bâtisse du Prieuré était louée par un bail emphytéotique depuis 18 années.

Ce Bail est arrivé à échéance en mai 2017, et les clés ont été remises ce mois-ci. Une visite sera organisée pour les Conseillers Municipaux et le personnel. Il est proposé de composer un groupe pour étudier le devenir de ce bâtiment. La question sera reprise ultérieurement.

DCM 2017- 56 DM N°2 BP ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part d'une remarque de la Préfecture, concernant la couverture des besoins de financement du budget assainissement conformément aux dispositions des articles R.2311-11 ET R.2311-12 du CGCT. Il en ressort qu'il est nécessaire d'ajuster les articles budgétaires du Budget Primitif 2017 de la manière suivante :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvements par la DM	162 517.74 €	-127 685.68 €	127 685.68 €	162 517.74 €
021 Virement de la section de fonctionnement 021/021	162 517.74 €	-127 685.68 €	0	34 832.06 €
10 Dotation Fonds divers Réserves 1068/10	0	0	127 685.68 €	127 685.68 €
023 Virement à la section d'investissement 023/023	162 517.74 €	-127 685.68 €	0	34 832.06 €
002 Excédent antérieur reporté Fonctionnement 002/002	169 681.96 €	-127 685.68 €	0	41 996.28 €

Le Conseil Municipal décide de ces modifications et prie M. le Maire de procéder aux virements de crédits.

**Afin d'évoquer une question sur le personnel, Le huis clos est demandé par M le Maire,
Le Conseil Municipal donne son accord au huis clos.**

DCM 2017- 57 SMIA DIAGNOSTIC INTERNE SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Monsieur le Maire fait part des rencontres qui ont eu lieu avec le SMIA (Service Médical Interentreprises de l'Anjou), concernant l'apparition de pathologies en relation avec les risques psychosociaux au sein de la collectivité depuis 2016.

Le CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et des conditions de Travail) du Centre de Gestion 49 s'est prononcé à l'unanimité pour que la collectivité de Denée réalise un diagnostic sur les Risques Psychosociaux dans ses services, et que le CHSCT en soit tenu informé.

Une discussion s'en suit.

Le conseil Municipal décide de faire procéder à ce diagnostic, en ouvrant les crédits au 6218, pour cette mission ; Des devis seront demandés, et la mission sera choisie avec l'aide des services du SMIA.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les pièces se rapportant à cette mission.

La séance est levée à 23h45.